

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (de ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Au Maroc. — Discours des ministres. — La rentrée des Chambres.

A Casablanca, une petite opération de police a été faite contre un parti d'Arabes qui avait planté ses tentes à 18 kilomètres du camp français. La résistance a été insignifiante parce qu'avaient les Marocains avaient eu le temps d'organiser leurs caravanes et de ne livrer à l'ennemi qu'un butin sans valeur.

Pourtant le désir de paix semble gagner les tribus; beaucoup de chefs viennent négocier et déclarent accepter les conditions du vainqueur. Mais que signifient ces promesses lorsqu'elles ne sont pas unanimes et qu'il n'y a personne, qualifié au Maroc, pour les faire respecter? Sans doute Abd-el-Aziz veut montrer qu'il reste le sultan unique; d'où son voyage triomphal de Fez à Rabat où il se verra jurer quelque temps et s'entendre sans doute avec le ministre de France. Mais Moulai-Hafid reste le sultan de Marakech et il est bien difficile de savoir la force respective des deux frères.

Pour l'instant, ce qui préoccupe le gouvernement, c'est l'installation des troupes pendant la période des pluies qui durent une partie de l'hiver. Cette installation a d'autant plus besoin d'être solide et confortable que les bourrasques vont obliger nos croiseurs et cuirassés à s'éloigner de la côte dans un mois. Et les troupes de terre ne seront plus appuyées par les canons à gros calibres, ni ravitaillées facilement. Cela les indigènes le savent et ils essaieront de profiter de la situation.

Une inauguration à St-Nazaire a permis à trois ministres de parler politique. Sous le ministère Clemenceau, l'éloquence officielle est devenue plus rare pendant les vacances. D'où l'importance relative de la manifestation.

M. Briand a développé ses théories sur l'ordre et il a affirmé que le gouvernement tenait à ne pas rompre avec le bloc des anciens temps; pas d'ennemis à gauche, cela ne l'a pas empêché de honorer l'hébreuisme et tous ceux qui acceptent tout ou partie de ses théories, comme M. Jaurès.

On se préoccupe de la date de convocation des Chambres. On pense que le gouvernement choisira le 22 octobre, devant de quelques jours l'époque traditionnelle. Et de tous côtés les interpellations pleuvent mais, aucune ne paraît avoir l'ampleur d'une question mettant aux prises tous les partis de la Chambre.

A L'ÉTRANGER

Le Congrès socialiste d'Essen. — A Rome.

Les socialistes allemands sont allés de Stuttgart à Essen; c'est dans la région industrielle de Westphalie que, pour la première fois, ils ont tenu leurs assises nationales. Les journaux français font valoir la modération des décisions prises, surtout, celles relatives à l'antimilitarisme. Mais ils oublient de montrer que le Kaiser ne permettrait pas des résolutions plus avancées, ces résolutions fussent-elles dans les esprits des délégués. Et c'est aussi le fait dont ne se préoccupent pas assez les antimilitaristes français.

On annonce de Rome, que le Pape nommera deux cardinaux français dans le prochain consistoire qui aura probablement lieu en décembre.

LE FURETEUR.

Les Faits de l'Extérieur

Un nouveau coup de théâtre vient de se produire au Maroc. La reprise des hostilités par le général Drude; son « coup de balai » sur le camp marocain de Sidi-Brahim qu'il détruisit comme il avait précédemment détruit le camp de Taddert; la certitude qu'il allait frapper d'autres coups plus énergiques encore, ont définitivement amené à composition les trois fractions de la grande tribu des Chaouïas les plus rapprochées de Casablanca. Leurs caïds se sont rendus aux conditions que le général leur a imposées et vont s'efforcer d'amener les autres fractions des Chaouïas et les tribus voisines de la leur à se soumettre à la loi du vainqueur de Casablanca. Il est probable que des difficultés surgiront encore de ce côté. Les tribus de l'intérieur réclament l'appui de Moulai-Hafid pour venger leurs échecs précédents. Mais il est douteux que ce pseudo-sultan, vienne risquer de faire écraser sous nos feux les forces dont il dispose et qui lui sont indispensables pour soutenir la lutte qu'il aura à entreprendre contre Abd-el-Aziz. L'arrivée de ce dernier à Rabat semble avoir rallié nombre de tribus hostiles ou hésitantes à la cause du Sultan légitime. Lorsqu'il aura pu, en donnant les bijoux de la Couronne en garantie, contracter à Paris l'emprunt qui lui fournira les fonds dont il a besoin, Abd-el-Aziz va-t-il marcher contre l'usurpateur ou va-t-il l'attendre à Rabat? Il est à craindre dans ce dernier cas, que la mollesse et l'apathie du jeune sultan ne reprennent le dessus sur les résolutions énergiques qui lui avaient fait quitter Fez pour la côte de l'Atlantique. Si cette hypothèse se réalisait, l'anarchie reprendrait de plus belle au Maroc, jusqu'à ce que les événements nous obligent à y mettre un terme.

En Allemagne, le Gouvernement impérial apprécie comme il convient la prudence et la circonspection du Gouvernement français, qui, résistant à la pression dont il est l'objet tant de la part de nombreux Français que d'étrangers, reste calme et évite de se lancer dans des aventures de conquêtes. On sait à Berlin que le Gouvernement français se considère comme moralement lié par les déclarations qu'il a faites lors de l'envoi de ses troupes à Casablanca, et qu'à moins d'événements imprévus très graves, il ne se départira pas de sa ligne de conduite. En attendant, Guillaume II a profité de son passage à Memel pour prononcer un de ces discours mystiques, qui conviennent si bien à la mentalité allemande, et dans lequel, comparant la situation de l'Allemagne de 1807 à celle d'aujourd'hui, il a déclaré qu'il ne fallait pas s'endormir sur les lauriers conquis sur les champs de bataille ou dans le domaine scientifique et industriel, mais « continuer d'agir résolument tant que le jour luit. »

En Autriche-Hongrie, M. Iswolsky, ministre des affaires étrangères de Russie, ayant achevé sa cure à Carlsbad, est arrivé à Vienne, où il a été reçu par le baron d'Aehrenthal, ministre des affaires étrangères Austro-Hongroises. Le ministre russe est également allé faire une visite au Roi Charles I^{er} de Roumanie, de passage à Vienne, avec lequel il s'est entretenu de la situation dans les Balkans et des meilleurs moyens d'y rétablir le calme et la sécurité. M. Iswolsky aura, ensuite, une longue audience de François-Joseph. On sait que la Russie et l'Autriche-Hongrie marchent en complet accord pour tout ce qui touche à la question de Macédoine.

INFORMATIONS

Exposition à Tokio

Le chargé d'affaires du Japon à Paris vient de faire connaître au gouvernement français, qu'une exposition internationale aura lieu à Tokio en 1912.

Au Maroc

Abd-el-Aziz à Rabat

L'entrée du sultan dans la ville s'est effectuée dans les conditions les plus brillantes. Toutes les classes de la population ont témoigné de plus vif enthousiasme. Cela s'explique d'abord par la versatilité de sentiments qui caractérise les Marocains; ensuite, parce que dans les circonstances actuelles la présence du sultan est une garantie d'ordre. On remarque à ce sujet que les sentiments subversifs qu'on constatait récemment chez la population du Nord, prennent une forme différente. Abd-el-Aziz, personnellement est jugé avec indulgence. Il a certainement dit-on, commis des fautes, mais les vizirs qui, pour s'enrichir l'ont lancé dans une mauvaise voie en abusant de son inexpérience et de sa jeunesse, sont les seuls coupables devant Dieu. Voilà, en général, la forme dans laquelle se manifeste actuellement le mécontentement des populations contre le régime actuel.

Lors de l'entrée du sultan, le croiseur français a tiré une salve. L'armée du sultan est forte d'environ 20.000 hommes. Elle est calme et disciplinée. On ne remarque dans ses rangs ni confusion ni manifestation de fanatisme.

Télégrammes officiels

Un télégramme de l'amiral Philibert arrivé à Paris, rend compte de la reconnaissance qui a été faite sur Taddert. Cette reconnaissance comprenait un bataillon d'infanterie, une batterie d'artillerie de 75, une section de mitrailleuses et de la cavalerie.

La reconnaissance n'a été attaquée ni à l'aller ni au retour, et aucun coup de feu n'a été tiré. L'amiral annonce que de nouvelles tribus font des démarches pour obtenir l'aman.

Il fait enfin allusion dans ce télégramme à de nouveaux incidents causés par des Espagnols.

Un dernier télégramme du général Drude dit textuellement: « Ce qui me gêne le plus pour aller de l'avant, c'est que je n'ai personne devant moi. »

On ne signale, en effet, aucune force marocaine dans un rayon de 80 kilomètres de Casablanca et même au delà.

La situation

On annonce de Tanger que le sultan Abd-el-Aziz a manifesté le désir de s'entretenir à Rabat avec M. Regnault, ministre de France. Il est à peu près certain que M. Regnault se rendra à cette invitation après avoir reçu toutefois les instructions du gouvernement à ce sujet.

Un télégramme du général Drude annonce que le marché de Casablanca a été rouvert hier pour la première fois depuis le débarquement des troupes. Beaucoup de bœufs et de moutons y ont été amenés. Ce sont principalement les Zenata et les Ouled-Hariz qui se sont rendus à ce marché.

Le général Drude a dirigé une reconnaissance vers Sidi-Moumen pour protéger la route de la mer que devaient prendre les Marocains se dirigeant vers le marché.

Quatre nouvelles tribus de Ouled-Ziam, les Moulin-Ed-Droua, Medrakas, Médiounas et Ouled-Hariz, ont envoyé au général des délégués pour s'entretenir des conditions de la paix. Dans une rixe, un tirailleur a tué un autre tirailleur. Le meurtrier s'est tout d'abord enfui dans les jardins, puis s'est brûlé la cervelle.

Les ressources de Moulai-Hafid

On annonce que Moulai-Hafid ne dispose encore que de fort peu de soldats. Il a peu d'armes et de munitions. Ses ressources financières sont minimes. Les caïds du Houz ne se seraient pas entièrement ralliés à sa cause.

Un navire de guerre espagnol est entré ces jours-ci dans le port de Larache.

CHRONIQUE LOCALE

Voir en 4^e page le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire à la Mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1908.

La chute

La session du Conseil Général est close! Elle fut une rude leçon pour les auteurs des combinaisons louches que les Béral, Rey et consorts machinèrent durant les élections cantonales contre les républicains.

Comme nous le constatons d'autre part, le sénateur panamitar n'y a point paru! Des occupations occasionnelles l'en avaient éloigné, si toutefois ce n'était pas simplement les avatars qu'il risquait d'empocher qui l'ont éloigné des séances du Conseil Général.

C'est couru; la victoire est à nous s'écriait lephénope qui, échoué rue des Ecoles, croyait en toute conscience amener à lui, même les honnêtes gens!

Oh oui, c'est couru, et bien couru! Rey, le sénateur renégat, en a fait la triste constatation.

Tout comme Béral et ses acolytes, il n'est pas arrivé au poteau.

Et cette session du Conseil Général lui a prouvé surabondamment combien il était demeuré en arrière, loin de ceux contre lesquels il avait dressé pièges et traquebards.

Pas un mot, pas un geste amical, de la part de ses anciens amis, durant cette session! comme une épave, on le laissait seul rivé sur son fauteuil dont il ne savait se détacher de peur de ne plus le retrouver probablement!

Oh la rude leçon pour celui-là qui fut jadis le chef du parti républicain de l'arrondissement de Cahors!

Leçon méritée que n'a pas voulu subir l'horrible caïman du Panama, le sénateur Béral!

Espérait-il celui-là, par hasard, que son absence ferait oublier ses méfaits? A-t-il dit sur ce ton rageur qui lui est familier que la justice imminente, viendrait un jour le venger des affronts qu'il s'est attiré lui-même?

Hélas! Il n'y a de justice imminente que pour les braves citoyens qui sont victimes du sort ou de malfaiteurs: il n'y en a pas pour les traîtres et les renégats!

LOUIS BONNET.

Il était absent

Quelques raisons qu'il donne, nous doutons fort que le Conseiller Général et sénateur Béral puisse faire croire que son absence à l'assemblée départementale soit le fait du hasard et même d'un malentendu.

M. Béral aura beau dire qu'il a été retenu à Paris pour ses travaux de rapporteur au Sénat du budget des chemins de fer, il ne convaincra personne.

On sait, en effet, que les commissions des divers budgets ne se réunissent guère pendant les vacances, mais l'on sait encore mieux que le sénateur Béral ne tenait pas à se retrouver au milieu de ses collègues du Conseil Général, qui lui firent si belle réception le 19 août.

De peur que sa violence si connue n'éclatât une fois de plus et ne le laissât pantelant sur un banc de la Préfecture, le sénateur s'est dit in petto: « Mon vieux, va planter ailleurs tes choux et soigne les bien. »

Et content de lui-même M. le sénateur Béral a fait connaître sa détermination à M. le Préfet du Lot, au lieu de la transmettre — ceci soit dit en

passant — au président du Conseil Général.

Mais cette incorrection est bien la preuve du dépit que ressent encore, que ressentira longtemps le sénateur panamitar de l'échec de ses projets grandioses élaborés patiemment, longuement et, hélas, si rapidement démolis!

Le sénateur Béral a estimé probablement que c'était déchoir pour un homme de son envergure que de correspondre avec un président dont il a tenté de ravir le fauteuil.

Et dire que sa présence eût été si agréable à tous, conseillers et auditeurs!

Mais M. le sénateur Béral en a jugé autrement.

Son absence n'a pas eu d'autre motif que la crainte de recevoir au cours de cette session — on n'aurait pas manqué de lui en donner — d'autres leçons méritées.

Il a préféré laisser son camarade Rey se débrouiller tout seul, qui, il faut l'avouer s'en est tiré bien mal pour le plus grand bien des affaires du département.

Ah! si le sénateur Béral avait été président du Conseil Général!

LOUIS BONNET.

C'est Grottesque!

Nous avions parlé il y a quelques semaines de cela, d'un procès qui devait être intenté par M. Fabre, l'élève vétérinaire, aujourd'hui officier de santé à Montcuq, contre M. Boudou, maire de Montcuq, qui le 28 juillet, en qualité de président du scrutin, ne voulut pas, avec raison, proclamer élu conseiller général le candidat Fabre.

Nous pensions que ce procès n'était qu'une stupidité de plus que M. Fabre ajoutait à la liste des stupidités et des turpitudes commises par ses amis du jour, les sénateurs panamitar ou traître Béral et Rey, et les acolytes à tout faire que l'on connaît et apprécie tant à Cahors!

Eh bien, non, ce n'est pas une plaisanterie: la stupidité est commise, le grotesque va être consommé devant la police correctionnelle du 5 octobre.

M. Fabre a envoyé des assignations par lesquelles il réclame comme dommage porté envers sa personnalité remarquable parce que unique:

- 1° 30.000 francs à M. Boudou;
- 2° 20.000 francs à M. Calassou;
- 3° 10.000 francs à M. le docteur Pendaries.

- 4° 10.000 francs à M. Benedicti;
- 5° 10.000 francs à M. Fortel.

Soit, 80.000 francs pour préjudice moral, dit l'ex-élève vétérinaire!

Ce citoyen ne se prend pas pour une de ces vagues humanités dont la carcasse est destinée à la Morgue!

Que serait-ce grands dieux, si ceux qu'il actionne lui avaient charcuté un ortel ou fait une ablation quelconque!

Eh bien, nous avons idée que le presque docteur Fabre n'a pas trouvé tout seul cette idée de poursuivre ceux qui sont, d'après lui, la cause de son séjour à Montcuq durant cette session du Conseil général où sa vive intelligence aurait produit impression!

Un malin peut seul, tenter une telle aventure, car il n'y a qu'un risque, c'est celui de se couvrir de ridicule, ce qui, au fond, ne changera rien à la mentalité de l'officier de santé.

Mais nous sommes certains que des hommes d'affaires sont derrière ce pauvre Fabre, et tout cela parce que les affaires, en cette saison, ne vont pas; les processifs se font rares. — C'est M^{re} de Valon qui le dit!

Inutile d'ajouter que cette aventure tournera à la confusion de ceux qui l'ont machinée; et ce sera l'officier de santé qui en sera toujours pour les plus gros frais.

Il a si bon dos et si bonne bille! C'est égal, 80.000 francs pour ça! Eh ben vrai, c'est pas pour rien! Il s'estime, il s'adore l'off de Montcuq!

Nous parlions que le sénateur Béral qui s'y connaît, en donnerait bien moins!

LOUIS BONNET.

Compatriote

Notre compatriote M. Elie Lérissé, ancien élève du lycée Gambetta, lieutenant d'artillerie à St-Mihiel, est promu capitaine et affecté au régiment de Verdun.

ECOLE ANNEXE

Rentrée des classes. — La rentrée des classes pour les élèves de l'Ecole annexe à l'Ecole normale d'instituteurs [de Cahors, est fixée à lundi prochain 30 courant, à 8 heures du matin.

Concert

L'Orphéon et l'Orchestre Symphonique se feront entendre dimanche 29 septembre sur les Allées Fénélon de 9 à 10 heures du soir.

Programme

Tennis-Marche (Royer), Orchestre. Gaule et France (Saintis), Orphéon. L'Insensé (G. Rupès), M. Arnaudet. Gavotte Marie-Louise (Desmarquoy) Orchestre.

O Mon Cahors! (Paul Kelsen), M. Arnaudet.

Aimer, boire et chanter, Strauss. Valse chantée, Orphéon et Orchestre.

Statistique

L'Officiel publie l'état approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1907, d'après le relevé des rapports transmis par les professeurs départementaux d'agriculture aussitôt après les premiers battages.

Froment. — Surfaces enssemencées: 79.800 hectares, produit en grains: 877.800 hectolitres, poids: 693.462 quintaux.

Méteil. — Surfaces enssemencées: 1.070 hectares, produit en grains: 12.840 hectolitres, poids: 9630 quintaux.

Seigle. — Surfaces enssemencées: 10.400 hectares, produit en grains: 130.000 hectolitres, poids: 95.800 quintaux.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 septembre 1907

Naissances

- Jantal, Pierre-Fernand, impasse Burgade, 7.
- Simonis, Emma-Antoinette, à Cabesut.
- Fougère, Jean-Charles, boulevard Gambetta, 45.
- Pauly, Berthe-Louise-Elise, rue des Elus, 8.
- Contios, Andrée-Albertine-Eugénie-Catherine, avenue de Toulouse.

Publications de Mariages

- Dilhac, Marie-Vincent-Edmond, sous-inspecteur de l'enregistrement et Quercy, Gabrielle-Françoise-Marie-Louise.
- Pendarie, Daniel, jardinier et Brunet, Adèle, s. p.
- Andrieu, Zéphirin, camionneur et Curbaynes, Léontine, cuisinière.

Décès

- Delmas, Jean, cultivateur, 69 ans, à Toulousque.
- Boissières, Jeanne, veuve Vincent, 75 ans, rue Donzelle, 13.
- Cassan, Louis-Pierre, garçon d'hôtel, 26 ans, célibataire, aux Tuileries.
- Lacavalerie, Louis, maçon, 56 ans, rue Saint-Pierre.
- Gall, Vendelin, cultivateur, 75 ans, rue Bouscarrat, 5.
- Gailhat, Marie, ménagère, Hospice.

Conseil général du Lot

Séance du 25 septembre 1907

Le Conseil Général s'est réuni à 3 heures sous la présidence de M. Pauliac.

Étaient présents: MM. Pauliac, Pendaries, Daffas, Boyer Margis, Rey, Murat, Cassagnes, Combarieu, Cadiergues, Delpon, de Monzie, Malvy fils, Relhié, Couderc, Longuech, Malvy père, Costes, Talou, Calmon, Peyrichou, Larnaudie, Loubet, Fontanilles.

M. le Préfet assiste à la séance. M. Pendaries, procède à l'appel nominal et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Talou, au nom de la Commission des finances donne lecture du rapport relatif à la situation financière du département.

Dans notre numéro de mercredi, nos lecteurs ont pu lire le rapport que, sur cette question, au nom de la sous-commission des finances, M. Talou avait communiqué au Conseil Général.

Nous croyons devoir leur communiquer le rapport de la Commission des finances.

Avant de présenter à votre approbation les conclusions des rapports sur les divers chapitres du budget départemental, à l'étude duquel elle vient de consacrer trois jours de travail le plus consciencieux, la Commission des finances, m'a fait l'honneur de me charger de vous faire connaître en peu de mots la méthode qu'elle a suivie, les raisons pour lesquelles elle l'a adoptée, les résultats auxquels elle a pour cette année abouti.

Le déficit budgétaire de l'exercice 1908, que les disponibilités du budget supplémentaire de cet exercice n'ont pas permis de régler à la session d'avril dernier, et dont nous avons reporté le paiement au compte du budget primitif de 1908, l'accroissement imprévu des dépenses de l'exercice 1907 en cours qui sera à la charge du département pour une somme encore indéterminée en avril prochain, commandaient à votre commission d'apporter dans la dotation des services départementaux la plus stricte sévérité compatible avec une marche régulière de l'administration départementale. Elle a considéré que c'était là la seule ressource à laquelle elle pût demander les crédits indispensables, puisqu'elle se refusait, estimant devant ainsi votre volonté, à créer, par le vote des 2 centimes 80 dont M. le préfet fait état dans le budget des recettes, les impôts qui, d'après le projet qui vous est soumis, auraient été affectés exclusivement au solde de l'arriéré. Ce refus par elle de faire état en recettes des 50000 fr. environ, produits par les 2 centimes 80, diminuant le budget des recettes de pareille somme, force lui était de retrouver cette somme dans des réductions équivalentes au budget des dépenses.

Votre Commission insiste sur la nécessité que je signale et elle prie tant le Conseil général que M. le préfet et les chefs des divers services de ne point la perdre de vue. Si le Conseil général ne croyait pas pouvoir admettre certaines réductions de dépenses, il irait à l'encontre de sa volonté de faire tous ses efforts pour ne pas imposer de nouveaux centimes. D'autre part l'administration voudrait bien reconnaître que la Commission n'a été guidée dans ce travail par aucun autre sentiment que celui qu'elle s'est fait à l'examen des pièces de comptabilité justificatives de certaines dépenses dont le taux lui a paru être plus que suffisant. La Commission aurait désiré pouvoir vous proposer d'être plus généreux dans l'attribution de certaines subventions.

Vous jugerez vous-mêmes s'il ne convient pas, comme elle vous le propose, de demander aux bénéficiaires anciens de ces subventions ou aux nouveaux postulants, de se montrer à leur tour généreux à l'égard du département. La réduction de crédit sur les services ordinaires ainsi opérés produisent une somme qui peut être affectée à l'acquittement de la dette de l'exercice 1907 ou à la dette de 1908 pour principale cause. Cette dette est soldée entièrement en faisant état du remboursement de 13.000 francs payés par M. Laval.

C'est ainsi que le budget de 1908 peut être équilibré sans charge nouvelle pour le contribuable.

Ce budget à la prétention d'être économique, prévoyant et sincère. Il comporte en effet une mesure à laquelle aucune opposition, nous l'espérons du moins, ne sera faite d'aucun côté : C'est la limitation à un prix forfaitaire de 90.000 fr., des dépenses afférentes aux frais médicaux et pharmaceutiques ; les 90.000 fr., formant avec ces 90.000 fr. le total de 120.000 fr. de l'article 1 du chapitre de l'Assistance Médicale gratuite, étant affectés à l'hospitalisation, au transport des indigents malades et à l'achat des appareils.

C'est sur ce chapitre que des dépenses imprévues et fatales ont été faites sur les précédents exercices, et que se creuse encore pour l'exercice courant un nouveau déficit. Il vous sera exposé par le rapporteur de ce chapitre comment aucun dépassement de crédit, appréciable du moins, ne sera plus possible désormais.

La prévoyance de votre commune sera-t-elle mise en défaut par les dépenses de l'Assistance aux vieillards ; nous ne le pensons pas et M. le Préfet partage notre espoir. Le Conseil général voudra sans doute recommander aux communes et aux Commissions instituées par la loi du 14 juillet 1905 d'observer, dans la mesure de la justice, la plus grande prudence.

Votre commission a accepté les prévisions de crédits pour le service des chemins vicinaux telles que, sur l'avis de M. l'Agent-voyer en chef, M. le préfet les présente au Conseil général. Elle a cru pouvoir s'en remettre pour cette année aux propositions administratives. Elle ne se dissimule d'ailleurs pas que, pour assurer comme il convient la marche du service vicinal, le Conseil général devra réviser les divers crédits qui lui sont attribués, plus souvent en vue d'augmentations nécessaires au bon état de nos chemins, que de réductions sur d'autres parties de ce service, réductions que des membres de la Commission estiment, jusqu'à plus ample informé, acceptables et peut-être nécessaires. De réduction au chapitre de l'Assistance Médicale gratuite elle n'a opéré qu'une seule. Si elle a consenti à vous proposer d'accepter le rétablissement au budget d'un crédit d'entretien de 1.900 fr. elle vous propose par contre de distraire le crédit de 15.174.13 de l'article 2 (travaux de grosses réparations), ces travaux devant être dotés, si vous voulez bien en décider ainsi sur le rapport qui vous sera fait sur le chapitre 6, par un emprunt effectué en même temps que l'emprunt habituel destiné à l'exécution du programme annuel.

Le budget de 1908 ne sera peut-être pas parfait, s'il est du moins aussi consciencieusement établi qu'il est possible.

Ce n'est point encore un budget de liquidation, prélude d'une situation financière prospère permettant de se mouvoir plus à l'aise. Votre Commission a pensé que cette liquidation ne pourrait et ne devait se faire qu'après les mécomptes connus de l'exercice de 1907, à l'heure actuelle déjà soupçonnés si non officiellement constatés. En tous cas elle compte que le Conseil général acquiescera pour lui-même l'assurance qu'aucune dette écrasante, comme celle contre laquelle nous aurons en nous débattre, ne viendra, à l'avenir, et spécialement à la clôture de l'exercice 1908, infirmer les espérances, de votre commission, ni décourager les efforts de l'administration préfectorale et des chefs de service, à l'esprit d'économie desquelles le Conseil général s'en remettra avec confiance.

La lecture de ce remarquable rapport terminée, la parole est donnée aux membres de la Commission des finances qui doivent présenter les modifications budgétaires nécessitées par l'état des finances du département.

M. Larnaudie donne communication du chapitre 1^{er} du budget ordinaire qui tout d'abord fixé à 23.403 fr. 25 est réduit à 20.253 fr. 25. — Adopté.

M. Longpuech propose de réduire le budget des bâtiments pris à loyer par le département d'une somme de 300 fr. 85. — Adopté.

Acte est donné du compte administratif de 1907.

Le Conseil approuve le répartition de la cote mobilière conformément aux années précédentes et la taxe des journées de prestation.

Sur le rapport de M. Costes, le Conseil approuve le chapitre III des dépenses ordinaires avec réduction de 5.896 fr. à 4.871 fr.

Le chapitre IV relatif au budget du personnel et de l'administration du département est approuvé avec une réduction de 1.900 fr.

M. Talou propose de réduire de 79.265 fr. 77 à 73.815 fr. 77 le chapitre VII, relatif aux enfants assistés. Approuvé.

Le chapitre VIII relatif à la protection des enfants du premier âge est approuvé.

Acte est donné du dépôt des projets de budget en 1908 du compte administratif des Ecoles normales du Lot.

M. Larnaudie, au nom de la Commission des finances donne lecture du rapport relatif à l'Assistance médicale gratuite. Ce budget qui grossit tous les ans, doit être ramené à des proportions exactes ; aussi, c'est très consciencieusement que la question a été étudiée.

Dans un excellent rapport, M. Larnaudie expose la situation budgétaire de ce service qui est très onéreux pour le département, du fait des fournitures pharmaceutiques et des visites médicales.

Une longue discussion s'engage à laquelle prennent part presque tous les conseillers présents à la séance.

Les conclusions du rapport de M. Larnaudie, au nom de la commission des finances, sont adoptées.

La séance est suspendue à 5 h. Elle est reprise à 5 h. 1/4.

M. Aethlé dépose le dossier des délibérations de la commission départementale.

Acte est donné.

M. Combarieu, au nom de la commission des vœux, donne communication du dossier relatif à la demande de la commune de Trespoux-Rassiels qui demande la suppression du sectionnement de Rassiels.

Le budget de l'assistance médicale gratuite est voté.

M. Larnaudie propose le vote du chapitre X relatif à l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources avec réduction, ce qui porte ce budget de 340.800 francs à 338.800 fr.

Adopté.

Le chapitre XI relatif à la protection de la santé publique et s'élevant à 3.150 fr. est voté.

Le Conseil vote sa part contributive dans la subvention de 600 fr. demandée par l'hospice de Cahors, pour frais de fonctionnement de la pharmacie de cet établissement.

Sur la proposition de M. Larnaudie, le Conseil vote une somme de 100 francs en faveur de Mme Combes, veuve d'un ancien conducteur des Ponts et Chaussées.

Le budget de l'assistance médicale gratuite est voté.

Acte est donné du dépôt du rapport sur la situation budgétaire de l'assistance médicale gratuite, durant le 1^{er} semestre 1907.

M. Longpuech donne communication du chapitre XVI relatif à l'encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts.

Ce chapitre est adopté, après suppression de l'article 2 qui accordait 200 fr. de subvention à la société archéologique du Lot.

Le Conseil approuve le rapport de l'Agent-voyer en chef relatif à l'imposition extraordinaire de 9 centimes 20/0 dont le produit est destiné à assurer en 1908 l'entretien des chemins vicinaux de grande communication.

Le Conseil décide le rattachement au budget départemental de la somme de 10.000 francs provenant du legs fait par M. Jeuffreau-Lacroze en faveur de la construction du pont de Vire.

M. Calmon appelle l'attention de M. le Préfet sur le sujet des primes dues pour la destruction des animaux nuisibles dans le canton de Gramat, ce paiement n'a pas encore été effectué.

M. le Préfet prend bonne note de l'observation de M. Calmon.

Deux vœux sont déposés sur le bureau du Conseil général.

Le premier déposé par MM. Talou, Loubet, Boyer et Larnaudie est ainsi conçu :

Les disciplinaires aux membres de l'enseignement qui se montreraient réfractaires à nos lois d'enseignement et manifesteraient publiquement des sentiments contraires à nos institutions.

Ce vœu, après discussion, est renvoyé à la commission des vœux pour que sa discussion en ait lieu à la séance prochaine.

Le deuxième vœu déposé par MM. Talou et Loubet est ainsi conçu :

Le Conseil général du Lot, indigné des théories et de la propagande antipatriotes, se refusant à confondre les paradoxes hervasistes avec les doctrines socialistes.

Réprobat énergiquement la propagande hervasiste.

Envois son salut aux troupes françaises de terre et de mer qui, autour du drapeau tricolore, au Maroc, donnent un si réconfortant et salutaire exemple de discipline et de courage militaire.

Et, soucieux des progrès sociaux, émet le vœu que tous les partis politiques de gauche continuent leur collaboration à l'étude et aux réalisations successives des réformes sociales et assurent par leur accord l'impulsion des partis de réaction, quelque épithète qu'ils se donnent.

Ce vœu est renvoyé à la commission des vœux.

M. Calmon dépose un vœu invitant le Conseil général du Lot à adresser son salut aux troupes qui luttent au Maroc.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du 27 septembre

Le Conseil général du Lot, s'est réuni vendredi soir sous la présidence de M. Pauliac.

Etaient présents : MM. Pauliac, Pendaries, Dañas, Cocala, Talou, Costes, Malvy père, Malvy fils, de Monzie, Rey, Peyrichou, Coudere, Cassaignes, Loubet, Larnaudie, Murat, Relhié, Delpon, Margis, Fontaillies, Boyer, Calmon, Combarieu, Cadiergues.

M. le Préfet assiste à la séance. M. Pendaries, secrétaire, donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. Malvy fils, donne communication d'un rapport de l'ingénieur en chef relatif à la construction du chemin de grande communication de Creysses à Gluges. — Ajourné.

Acte est donné du dépôt du rapport de M. le conservateur des Eaux et forêts.

Le rapport relatif à la question du règlement de la pêche est adopté, avec la modification suivante que les anciennes limites de pêche soient rétablies.

M. Malvy fils, demande que les petits ruisseaux ne soient pas soumis à la réglementation des rivières.

Des observations sont, en outre présentées au sujet des inconvénients que présentent les barrages pour le repeuplement des rivières.

M. Malvy estime qu'il n'y a qu'un moyen pour assurer le repeuplement, c'est la construction de canaux de dérivation.

En outre des mesures sévères sont demandées contre les braconniers d'écrevisses.

Toutes ces demandes, après observations présentées par MM. Malvy père et Boyer sont adoptées.

M. Daffas donne communication des travaux de voirie vicinale à subventionner en 1908. Adopté.

Le chiffre de répartition des subventions allouées aux chemins vicinaux est fixé à 38.000 francs pour l'arrondissement de Cahors ; 28.500 pour l'arrondissement de Figeac et 28.400 pour l'arrondissement de Gourdon. Adopté.

M. Cassaignes pose une question au sujet de l'école de filles de Duravel.

Cette école est nouvellement construite, mais il y manque de l'eau, des volets aux fenêtres ; bref elle n'est pas tout-à-fait terminée.

Malgré cela, M. Cassaignes demande à M. le Préfet de vouloir bien donner l'ordre que cette école soit ouverte dès la rentrée à la population scolaire de Duravel, car dit-il, « cette école n'a pas été faite pour les araignées. »

M. le Préfet répond qu'il y a intérêt à ce que l'école présente le moins possible d'imperfections ; néanmoins il a transmis le dossier à l'inspecteur d'académie.

M. de Monzie approuve les observations de M. Cassaignes.

L'incident est clos.

M. Delpon propose de voter une subvention de 2.000 francs pour effectuer des réparations nécessaires au chemin de la commune de Gintrac qui donne 1.000 francs. Adopté.

M. Murat propose de donner acte du dépôt du rapport relatif au remplacement des taxes de prestations par des taxes vicinales.

Acte est donné.

M. Pendaries donne communication du rapport relatif au remplacement des taxes de prestations par des taxes vicinales, d'après le rapport déposé au Parlement par M. Flaudin.

Pour le Lot, cette mesure serait onéreuse ; la commission des Travaux publics ne peut accepter la proposition de M. Flaudin.

M. Rey propose une motion tendant à la suppression des taxes de prestations et à leur remplacement par un prélèvement identique opéré sur les ressources générales du budget de l'Etat.

M. Pendaries ne combat pas la motion de M. Rey, car dit-il, tout le monde tiendrait à voir diminuer les charges des contribuables et des populations rurales, notamment. Mais en l'espèce, il faut rechercher le côté le plus pratique de la question ; et pour l'instant, la motion de M. Rey ne donnerait pas de satisfaction immédiate.

M. Malvy déclare que la motion de M. Rey est du bluff tout simplement.

M. Rey proteste contre ce mot ; il ne fait pas de bluff.

M. Malvy réplique qu'il maintient son appréciation, car il n'est pas très malin de déposer des motions ; il n'y aurait alors qu'à déposer pour pure surenchère une motion tendant à la suppression de la cote foncière.

MM. Larnaudie et Talou parlent

dans un sens identique : la motion de M. Rey est mise aux voix : « Suppression de la taxe des prestations ». M. Malvy demande qu'on ajoute « et suppression de l'impôt foncier ».

Cette addition est adoptée à la motion de M. Rey, accueillie par les rires de l'Assemblée est adoptée.

Franchement, M. Rey obtient un succès... à rebours.

M. Pendaries donne communication d'un rapport sur la nécessité de maintenir des crédits pour l'entretien du service vicinal.

Le budget des chemins est doté d'une manière insuffisante.

Il ne faut donc pas toucher à ce budget.

M. Talou proteste : il n'y a pas de disponibilités réelles sur les ressources départementales et engager de nouvelles dépenses serait imprudent.

Une longue discussion s'engage et ne se clot que sur la proposition de M. Talou tendant à nommer une commission chargée d'étudier la situation financière et technique du budget du service vicinal.

MM. Pendaries, Delpon, Margis, Talou, Malvy père et Loubet sont nommés membres de cette commission qui se réunira en avril.

M. Pendaries donne communication des desiderata formulés par l'Association des cantonniers du Lot.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Divers rapports ayant trait au service vicinal sont adoptés.

Acte est donné du dépôt du rapport relatif au rattachement au budget de la somme de 465 fr. 75, montant des frais de surveillance et de contrôle en 1906 des travaux du tramway de St-Céré à Bretenoux-Biars.

M. de Monzie propose de donner acte du dépôt du rapport relatif au recouvrement des objets mobiliers des Ecoles normales.

M. Loubet fait connaître au Conseil que par suite de la loi de séparation l'entretien de l'immeuble occupé précédemment par l'évêque de Cahors est à la charge du département.

Acte est donné.

Diverses demandes de bourses formées en faveur de jeunes sourds-muets ou aveugles sont rejetées ou ajournées.

Le chapitre XVIII du budget relatif aux subventions pour les dépenses de l'instruction publique sont adoptées avec une réduction de 550 fr.

M. Peyrichou propose de donner acte du dépôt des rapports des divers chefs de service.

Adopté.

Diverses demandes de subventions en faveur de Sociétés sont rejetées.

Il en est de même de demandes de bourses pour diverses écoles.

La somme de 77.433 francs exigée pour l'entretien des chemins vicinaux en 1907 est votée.

Le chapitre XIV relatif au budget des archives départementales est adopté après réduction de 250 fr.

Le chapitre XV relatif au budget des subventions pour les dépenses ordinaires des communes est voté après réduction de 300 fr.

Le chapitre XX relatif aux dépenses extraordinaires est voté.

M. Larnaudie propose d'augmenter de 400 francs le crédit alloué pour les retraites des cantonniers du Lot.

Adopté.

Adopté la proposition relative aux fournitures d'objets mobiliers à l'école normale d'instituteurs.

Acte est donné du dépôt du rapport de M. l'inspecteur de l'Assistance publique.

La séance est suspendue à 5 h. 1/2. Elle est reprise à 5 h. 40.

M. Larnaudie donne lecture du rapport relatif à la demande de la nouvelle société agricole du Lot.

Le département allouait une subvention de 3.500 francs à la Société agricole et industrielle du Lot ; or cette année une nouvelle société agricole s'est formée.

La commission a décidé d'allouer la subvention de 3500 francs à condition, mais cette subvention est réservée jusqu'au jour où les deux sociétés auront fusionné.

M. Rey demande que l'on partage par moitié la subvention allouée précédemment.

Il fait l'historique de la société dont il était le président et déclare, que comme c'est contre lui qu'est dirigé ce mouvement, il se retire de l'ancienne société agricole.

MM. Larnaudie, Pauliac, Talou, expliquent à M. Rey que le Conseil général ne peut entrer dans la voie qu'il indique ; rien n'y fait.

M. Cassaignes demande qu'à l'avenir pour éviter des incidents fâcheux aucun élu politique ne puisse être à la tête d'une société agricole.

La motion de M. Rey tendant à diviser entre les deux sociétés agricoles la subvention de 3.500 francs du département est repoussée à l'unanimité moins la voix de M. Rey.

Les conclusions de la commission sont votées.

M. Talou propose de fixer, d'accord en cela avec les propositions de l'administration, à 12 francs les frais d'inhumation des indigents, inhumation qui incombe aux hospices du département.

Adopté.

Divers rapports sont présentés par M. Boyer, puis la séance est levée à 6 h. 3/4.

Nos DÉPÊCHES

Paris, 27 septembre, 1 h. 40 s.

Au Maroc

Un télégramme officiel de Casablanca, annonce que dix tribus seulement, n'ont pas encore accepté

les conditions imposées par la France.

Il n'y a aucun rassemblement de marocains dans un rayon de 50 kilomètres.

400 indigènes ont réintégré Casablanca.

On signale dans la région une tempête de sable.

Paris, 28 septembre, 1 h. 36 s.

Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres qui se réunira la semaine prochaine à Rambouillet, fixera la date de la rentrée des Chambres.

Un discours politique

M. Clemenceau prononcera le 6 octobre à Axiens, un grand discours politique, à l'occasion de l'inauguration de la statue Goblet

Contre les antimilitaristes

Le Parquet a décidé de poursuivre les signataires de l'affiche antimilitariste.

Nouveau journal

Le nouveau journal hebdomadaire intitulé « Le Socialisme » sous la direction de Jules Guesde paraîtra le 3 novembre.

Au Maroc

Les troupes françaises hiverneront à Casablanca. M. Regnault rappellera au Sultan de Rabat les précédentes réclamations des Français qui n'ont pas encore reçu satisfaction.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Prayssac

Société de secours mutuels. Réunion à la mairie dimanche 29 septembre à 4 heures du soir.

Touzac

Obsèques. — Jeudi dernier la population tout entière de Touzac et de nombreux amis venus de diverses communes accompagnèrent à sa dernière demeure, l'homme de bien, l'excellent citoyen, le républicain inébranlable qu'était le regretté Gipoulou, propriétaire, ex-adjoint au maire, qu'une foudroyante maladie venait d'enlever à sa chère famille et à l'estime publique.

Gipoulou était un homme dans la haute acception du mot. Serviable pour tout le monde, bon, d'une rare aménité, il possédait toutes les nobles vertus républicaines ; c'était une grande conscience. Aussi la plus grande tristesse était-elle peinte sur tous les visages qui suivaient le cortège. Le conseil municipal y assistait en entier et avait offert une magnifique couronne. Sur la tombe, M. Arnal, maire, en termes émus mais élevés et sincères, a retracé la vie de travail, d'honnêteté et de dignité politique qu'était celle de Gipoulou. Il nous a montré Gipoulou faisant le bien autour de lui et se sentant heureux d'être agréable à ses concitoyens ; il nous le montre au sein de l'assemblée municipale apportant dans les discussions une connaissance approfondie, le bon sens et la modération qui lui ralliaient ses adversaires eux-mêmes ; il nous l'a montré au milieu des champs, reconstituant le premier ses vignobles et le premier de sa commune suivre les indications de la science et du progrès ; il nous l'a montré au foyer de sa famille qu'il aimait si profondément, au milieu de ses enfants, dignes fils de leur père, qui faisaient sa fierté. Il nous a dit aussi combien était grande la perte que faisait Touzac et sa population ; combien était cruel le vide qui venait de se faire dans cette maison si hospitalière de Lafarge qui depuis plus 50 ans donne à la commune ou l'adjoint ou un conseiller municipal.

En cette pénible circonstance, nous adressons aux familles Gipoulou, Tinchon et Pradalès, l'expression émue de nos sincères condoléances. E. T.

Arrondissement de Figeac

Terron

Notre pasteur. — Notre pasteur fait des sennes et s'entend très bien dans son commerce.

Pour équilibrer son budget et rattrapper son traitement perdu ; il a trouvé un truc assez ingénieux.

Sous prétexte de « denier du culte », il fait des quêtes à domicile, et ne croit pas chers les quêtes, que ce soit des quêtes facultatives ou chacun donne ce que bon lui semble, il faut paraître à notre marabout 15 sous par tête, c'est son prix et *prima facie*. Il va même jusqu'à nous menacer de ses foudres, oh !!!

Un de ces dimanches, il nous annonça en chaire, que dorénavant il ne chanterait plus aux enterrements des personnes qui n'auraient pas été généreuses. Jugez donc de la tête que firent à cette nouvelle, nos vieilles bigotes, confites en dévotion, tandis que la majorité des paroissiens s'en consolent facilement, en disant que c'est superflu et qu'il est logique de payer un homme pour chauffer à tuéte autour d'un cercueil, lorsque toute la famille est en deuil.

Notre curé devrait bien s'apercevoir qu'on n'est plus au temps de Robert le Pieux et que ses menaces n'effraient plus personne. Il devrait comprendre ce me semble qu'il prêche dans un désert, au milieu de l'indifférence, depuis que la raison et le bon sens ont triomphé de l'obscurantisme dans lequel les hommes noirs ont cherché à nous plonger depuis des siècles.

Le temps des miracles est passé, hélas !!!

G. D.

Le banquet démocratique de Puybrun

Dimanche, 22 septembre, le parti républicain de la commune de Puybrun était le succès que le 28 juillet le dévoué Conseiller général de Bretenoux, M. Boyer, avait remporté sur son concurrent clérical.

Il fallut néanmoins, beaucoup de dévouement de la part du Comité radical socialiste pour mener à bien cette fête dans une commune où la réaction jusqu'à ce jour, grâce à des alliances coupables, régnait souveraine.

Mais le coup qui souverainement a été porté, dimanche, contre cette municipalité hétéroclite que demain balayera le suffrage universel.

Le Comité radical et radical socialiste de Puybrun peut se flatter d'avoir bien travaillé pour la cause démocratique.

La fête de dimanche aura une répercussion salutaire parmi les vaillantes populations de l'arrondissement de Figeac que la réaction avait tenté en vain de jeter sous la domination des hobereaux et des sectaires.

Rarement fête fut plus animée par la joie et par l'enthousiasme, et tout d'abord nous tenons à en féliciter les organisateurs dévoués : les Boffara, les Garabige, les Labrousse et tant d'autres amis dont le dévouement et l'énergie ont tant fait pour le triomphe des idées républicaines dans la commune de Puybrun.

LA RÉCEPTION

C'est aux sons de la *Marseillaise* que les invités, à la descente du train de St-Denis-Martel sont reçus et acclamés par une foule énorme.

laissons-les réfléchir amèrement sur les
inévitables conséquences qu'amènent en
politique l'hypocrisie et le mensonge ;
laissons-les aux oiseaux les mauvais augures,
au noir plumage, le triste privilège de
s'emparer des cadavres et d'en vivre ;
quant à nous nous n'avons pour les vaincus
que de la pitié ; constatons seulement
que l'histoire finit comme tous les bons
romans dont une mère soucieuse peut
permettre la lecture à ses enfants : les
traîtres, le vice ont été punis, la fran-
chise, la vertu récompensées !!! (en sou-
riant).

Laissez-moi cependant adresser un
remerciement ému et chaleureux à nos
amis de la première heure, à ceux qui,
alors que nous étions traqués presque
de toutes parts et n'avions pour nous
soutenir que notre ardeur foi républicaine
nous ont offert et prodigué leur
bienveillant concours ; à M. Cocula, qui
accepta il y a longtemps la présidence
d'honneur de notre Comité qu'il a tou-
jours soutenu, à M. Malvy, à qui nous
n'avons pas en vain fait appel, à M.
Pauliac le sympathique président du
Comité général, à nos amis M. L. J. Malvy,
à nos amis Figeac, notre ami M. le doc-
teur Pezet, Maire de Figeac, M. Loubet,
qui par le seul concours de sa bienveil-
lante physionomie apporte avec lui la
victoire, à la sous Préfecture enfin à M.
le sous-Préfet qui a toujours été notre
protecteur, suivant en cela ses aspira-
tions républicaines et les conseils de son
collaborateur et ami que je nommerai,
sa modestie dut-elle en souffrir. — Non,
ami Galtié nous ne saurions oublier qu'à
des heures douloureuses de son existen-
ce, le Comité a trouvé en vous à qui
votre esprit d'indépendance attirait les
mêmes tracasseries le plus ardent des
défenseurs ; c'est dans l'adversité que
l'on connaît les vrais amis énoncé avec
juste raison le proverbe ; notre amitié,
scellée sur de telles bases, est de celles
que le temps ne saurait effacer.

Vous m'en voudriez certainement cito-
yens, de ne pas dire un mot de ceux dont
nous fêtons aujourd'hui la victoire ; de
M. Boyer dont l'éloge serait chose super-
flue, votre présence ici messieurs, en té-
moignage un seul mot d'ailleurs peut
résumer la sympathie qu'il a su attirer
de ses électeurs qui lui continueront de
longues années encore leur confiance.
M. Boyer est pour eux le père du canton,
quant à M. Bécays qui est ici chez lui,
au sein de ce Comité dont il est lui aussi
Président d'honneur, je me contenterai de
rappeler, messieurs, que nous le vimes
toujours mettre au service de la bonne
cause une énergie indéfectible jointe à
un talent incontesté et qu'il fut toujours
sur la brèche quand il y avait des coups
à recevoir... à donner.

Je bois à vous tous, citoyens et à la
République démocratique et sociale.

Quand les applaudissements ont
pris fin, M. Boyer, conseiller général du
canton de Bretenoux se lève.

Une ovation formidable est faite au
vaillant lutteur qui, très simplement,
mais avec une énergie sans égale
combat la pire des réactions.

DISCOURS DE M. BOYER
Messieurs et chers amis,
Le vaillant comité de Puybrun en
s'imposant la lourde tâche d'organiser
cette belle réunion s'est acquis des droits
de reconnaissance qui ne lui manque-
ront pas.

Je le remercie de tout cœur en mon
nom personnel, et aussi au nom des ré-
publicains de tout le canton qui ne m'ont
point marchandé leur confiance.

Au lendemain d'une lutte sans exem-
ple et sans merci, je suis heureux de
profiter de cette belle circonstance pour
vous dire à tous du fond du cœur, Mer-
ci...

Merci à Monsieur Bécays, notre jeune
et vaillant député, qui a si généreuse-
ment mis à ma disposition, son temps
et sa fatigue, dont j'abusais peut-être
mais dont personne ici ne peut contes-
ter l'utilité.

Merci, aussi à Messieurs Cocula, Mal-
vy et Pauliac qui, s'ils n'ont pas pris
part à notre lutte active, c'est qu'ils
avaient à faire chez eux ; mais qui en
tout cas m'ont témoigné leur appui mor-
al, qui nous fut très précieux.

Je ne vous redrai pas ce que fut cette
lutte, vous savez tous qu'elle fut la plus
rude que nos adversaires n'eussent ja-
mais soutenue.

S'il y eut quelques déflections inatten-
dus, si les résultats espérés furent sen-
siblement diminués, ce fut évidemment
sous le coup de manœuvres déloyales de
la dernière heure.

Mais notre parti n'est pas un parti
qui puisse être trompé ainsi impuné-
ment. Les esprits dont l'indécision fut
grande se ressaisirent et s'il fallait
demain recourir à une nouvelle consulta-
tion, nos amis pourraient être tranquilles,
les républicains du canton de Bre-
tenoux sauraient faire leur devoir.

Mes amis, je ne veux pas abuser d'un
temps précieux pour tous, la parole de
plus autorisés que moi est attendue avec
impatience, laissez-moi donc porter la
santé de nos républicains présents et
absents, aux infatigables démocrates,
à mon vieil ami Pauliac. Puissons nous
les garder longtemps à la direction du
conseil général et des troupes républicai-
nes.

Je lève mon verre à MM. Malvy et Bécays,
nos jeunes députés, je bois à leurs
futurs succès, pour le bien du départe-
ment et la triomphe de la République.

Des braves enthousiastes saluent
les excellentes paroles de M. Boyer,
à qui succède à la tribune le jeune et
distingué député de Gourdon, M. L. J.
Malvy qu'accablent longuement tous
les convives.

DISCOURS DE M. MALVY
Citoyens, s'écrite-t-il, je remercie de
tout cœur mon excellent ami Bécays
de ses bonnes paroles encourageantes qu'il
m'a adressées et les républicains de
la commune de Puybrun pour l'ac-
cueil si chaleureux qu'ils m'ont fait.

talent qu'une poignée d'hommes ré-
solut qui luttèrent, mais l'énergie
qu'ils ont déployée a trouvé sa ré-
compense ; hier ils n'étaient qu'une
minorité, demain ils seront la majori-
té.

M. Malvy apporte le salut des répu-
blicains de l'arrondissement de Gour-
don aux vaillants militants de Puy-
brun qui ont eu à lutter contre les
forces de la réaction, du cléricalisme
et de la haute bourgeoisie.

Elle fut rude cette lutte, car tous
ces éléments rétrogrades marchaient,
cette fois, derrière un pavillon habi-
tuellement maillé des couleurs répu-
blicaines.

On a vu en effet, cet esprit clérical
agissant dans l'ombre, sous le
rideau du confessionnal essayer de
se glisser parmi les rangs républi-
cains pour capter la confiance du
peuple afin de porter ensuite le coup
mortal à nos institutions.

Les lois scolaires, la loi sur la sé-
paration ont éclairé les consciences
et mis à nu la noirceur du parti clé-
rical, car on a vu aux dernières élec-
tions comment ils ont pris part à la
lutte.

On a vu cette haute bourgeoisie
trop oublieuse des traditions révolu-
tionnaires se mêler aux troupes clé-
ricales et cela par égoïsme.

Elle avait 2 attitudes à prendre cette
haute bourgeoisie : prendre sa part
de responsabilité dans le grand mou-
vement d'évolution sociale et aller
vers le peuple, ou voulant garder
jalousement ses privilèges se mettre
à la remorque du parti de la contre-
révolution.

C'est cette deuxième attitude qu'elle
a préférée prendre.

Tant pis pour elle.

C'est pourquoi, l'on a vu deux hom-
mes qui jadis avaient lutté contre les
réactions et avec les républicains,
marcher à la tête des troupes coali-
sées sous la bannière de la réaction.

L'un des deux a abandonné ses
amis : c'est un traître, mais l'autre
manque de probité.

Ces deux hommes Roy et Béral
sont allés à la réaction à laquelle ils
ont dit : « Venez à nous : vous ne ris-
quez rien, au contraire vous n'avez
qu'à y gagner : notre passé républi-
cain ne vous engage pas à adopter
les principes républicains, vous ne
pouvez que gagner des voix à nous
suivre. »

Et la réaction applaudissant ce hon-
teux marché, a suivi.

Mais les républicains ont vu clair
et malgré que ces renégats aient sa-
cré Ayrolles républicain, les démocra-
tes ont préféré le loyal et sincère
Boyer.

Les électeurs du canton de Bre-
tenoux continueront à rester unis : l'uni-
on c'est tout pour un parti.

Puisse donc cette union rester in-
dissoluble car c'est par elle qu'on as-
surerà à la démocratie rurale les ré-
formes qui lui sont dues.

Quant à lui, M. Malvy déclare qu'il
sera toujours dévoué à ses amis les
républicains et qu'avec l'aide de son
ami Bécays il apportera tout son con-
cours à l'œuvre démocratique.

Il boit à l'union féconde, aux répu-
blicains de Puybrun, à la majorité de
Boyer.

DISCOURS DE M. PAULIAC
M. Pauliac félicite et remercie le
comité radical de Puybrun de l'initia-
tive de cette fête démocratique et du
succès que cette fête a obtenu.

Nous avons vu ces modérés, ces
anciens chefs républicains, marcher
avec la masse antirépublicaine, masse
disciplinée, marchant sur un mot, sur
un ordre venu de Rome.

Le devoir des Républicains était de
dissiper l'équivoque : le programme
radical fut suffisant.

Quant on demandait à ces républi-
cains modérés leur programme, ils
ne présentaient rien qui put inspirer
confiance au pays.

Car ils ne veulent pas de l'impôt
sur le revenu : cette réforme les tou-
cherait trop personnellement.

Et puis, ce qu'il y avait de plaisant,
c'était d'entendre les fameux candi-
dats se proclamer « libéraux ! »

Mais ils ne sont pas des libéraux,
ils ne peuvent l'être, puisqu'ils n'ad-
mettent pas la première des libertés,
la liberté de conscience, la liberté de
penser.

Aussi quand ils viennent nous trou-
ver avec des airs doucereux, espérant
capoter notre confiance, répondons-
leur : « Nous n'avons pas besoin de
vous ! »

Vous êtes des réactionnaires qui ne
voulez ni de la réforme fiscale, ni de
la liberté d'enseignement, ni un seul
progrès social.

Du reste, avant peu nous les ver-
rons à l'œuvre : quand les réformes
de l'enseignement seront discutées au
Parlement, on les entendra, ces clé-
ricaux, tonner du haut de leurs échai-
res et reprendre leur campagne de
calomnies que l'on connaît.

Et cette question des inventaires ?
En ont-ils fait du bruit à ce moment :
nous voulons la liberté, crient les
cléricaux comme si jamais ils n'a-
vaient été libres.

Mais ne perdons pas courage : les
équivoques seront dissipées par la
force des choses et bientôt une majori-
té formidable se trouvera dans le
pays pour empêcher à tout jamais le
retour de la réaction.

M. Pauliac termine son discours si
nettement documenté en portant un
toast aux républicains de Bretenoux.

De vifs applaudissements retentis-
sent et M. Pauliac est chaleureuse-
ment acclamé par la foule.

M. Nicol conseiller municipal de
St-Laurent-les-Tours prononce, très
applaudi le discours suivant :

DISCOURS DE M. NICOL
Citoyens,
Les Républicains de St-Laurent-les-
Tours n'ont fait l'honneur de les repré-
senter à ce banquet démocratique. J'ai
répondu avec le plus grand empresse-
ment.

Je suis heureux de me trouver au
milieu des vaillants démocrates de la
commune de Puybrun et des communes
voisines.

Citoyens,
Vous avez voulu aujourd'hui en ces
agapes fraternelles célébrer la fête du
régime républicain que nos pères de
1789 fondèrent au prix de tant d'ef-
forts.

Vous avez voulu célébrer aussi la vic-
toire que nous tous leurs fils, avons
remportée sur les ennemis toujours coali-
sés de la liberté.

L'honneur de ce succès revient aux
troupes disciplinées et indépendantes
qui dans toutes nos campagnes ont su
distinguer, à travers de multiples fan-
ions, le porte-drapeau qui mérite la
confiance du peuple. J'ai nommé Boyer.

son leur véritables intérêts et sur quels
points ces intérêts légitimes et sacrés se
heurtent aux privilèges de la haute bour-
geoisie et de la finance. Il est indispen-
sable que ceux qui subissent encore le
joug de l'ignorance, des préjugés ou de
certaines influences locales se rendent
compte enfin que la politique d'abord les
oblige à suivre est une politique sans es-
pérances, sans avenir.

L'orateur souligne les deux attitudes
auxquelles il semble que les candidats
de la réaction aient, aux élections d'hier,
limité leur choix.

Les uns ont nettement pris position
contre la loi des associations, contre la
séparation des Eglises et de l'Etat, contre
la loi laïque, contre l'impôt sur le
revenu, contre les monopoles. D'autres,
pour surprendre les consciences répu-
blicaines, ont déclaré qu'en principe ils
n'étaient point hostiles à quelques-unes
des réformes qui pourraient être propo-
sées, mais n'en ont signalé aucune.

Ces déclarations peu compromettantes
n'étaient de nature à tromper personne.
Elles laissaient percevoir à côté d'un réel
manque de courage l'horreur de tout
progrès. D'ailleurs, le par à été de ces
hommes, leurs compromis, leurs attach-
es, ne pouvaient permettre aux élec-
teurs réfléchis la moindre illusion, et
bien naïfs ceux qui ont pu s'y laisser
prendre.

Nous au moins, s'écrite notre Député,
nous avons la franchise de nos opinions,
nous affichons un programme, nous pré-
conisons des réformes, nous ne recuons
pas devant les responsabilités. Le pays
nous a compris ; une fois de plus entre
les deux partis il s'est prononcé sans
hésitation.

M. Bécays explique ensuite que les
mœurs qui combattent nos idées de
progrès resteront, quoi qu'on fasse, les
ennemis de la démocratie. L'abus est
trop grand qui nous sépare. Pour n'être
point leurres, sachons nous faire appel
qu'aux hommes de bonne foi. Ces der-
niers heureusement sont le nombre et
nous donnent l'espoir de conserver une
République digne de ce nom.

Il signale la comédie qui se joue au-
jourd'hui même, au lendemain de nos
plus belles victoires, l'empressement de
certains progressistes à réclamer une
alliance avec le parti radical.

On prend prétexte des exagérations
ridicules de l'extrême gauche pour en-
tendre que ce sont là des doctrines néfas-
tes, contraire à la raison et au bon sens
le plus vulgaire, qui, non seulement
blesse nos sentiments les plus respecta-
bles, mais tendraient, si elles trou-
vaient de nombreux adeptes à dissoudre
une organisation nationale sans laquelle
il n'y aurait ni justice ni liberté et à
nous exposer un jour peut-être à de
dangereuses surprises.

Mais pour combattre de pareilles idées,
le parti radical n'a pas attendu le cri
d'alarme de ceux qui s'efforcent à sauver
le Capitole. La lutte contre l'anarchie,
le maintien de l'ordre, de la légalité,
sont des points essentiels de son pro-
gramme. Seulement ce programme
contient autre chose. Cet autre chose,
ce sont les réformes que réclame le pays.
Les progressistes, qui ne nous tendent
pas la main quand ils étaient au pouvoir,
avec le ministère Maline, comptent au
nombre de leurs pires adversaires. Voilà
pourquoi nous ne pouvons nous unir.

Ainsi que l'ont déjà déclaré ces jours
derniers des chefs autorisés de notre
parti : restons nous-mêmes.

A quoi aboutirait d'ailleurs une trop
grande extension de la majorité issue
des élections dernières. Les majorités
les plus étendues ne sont pas les plus
sûres. Toute politique qui nous entraî-
nerait vers l'abandon de nos promesses
serait pour nous une politique sans di-
gnité et sans honneur.

Notre Député lève son verre au gou-
vernement radical, aux hommes politi-
ques présents au banquet, au comité de
Puybrun.

L'ovation qui est faite à l'éloquent
député quand il a terminé son dis-
cours qui était haché à chaque pas-
sage de vigoureux braves, est impos-
sible à décrire.

C'est un beau succès qu'a remporté
le jeune et distingué M. Bécays.

Mais la série des toasts est termi-
née et les convives aux sons de la
Marseillaise sortent de la salle du
banquet et parcoururent, musique et
drapeaux en tête, les rues de la com-
mune de Puybrun, montrant ainsi à
la population la parfaite cohésion qui
unit tous les démocrates.

Au retour du défilé, on se rend à la
gare où on serre des mains amies ;
mais avant de monter dans le train,
M. Bécays donne lecture de l'ordre
du jour suivant :

Ordre du jour :
Cinq cents électeurs républicains ra-
dicaux du canton de Bretenoux, réunis
à Puybrun, tiennent à assurer Monsieur
le Président du Conseil et le gouverne-
ment radical de leur respectueuse sym-
pathie et de leur confiance.

ACCOUCHEMENT



Mme Ponchant

Labevrière, par Lapugny (P. de C.) 19 Août 1904.—
« J'eus un accouchement fort difficile et ne pus nourrir
moi-même mon enfant. C'est à grand-peine que je me
tenais debout. J'étais pâle, mes digestions se faisaient
très mal. J'avais des douleurs dans le dos ; au moindre
froid, je m'enrhumais. J'étais d'autant plus effrayée de
ces symptômes qu'à nouveau je me trouvais enceinte.
Mes craintes s'évanouirent bientôt cependant car, m'étant
mise enfin à suivre un sérieux traitement avec l'EMULSION
SCOTT, je me fortifiai à merveille et, grâce à elle, mis au
monde, sans la moindre difficulté cette fois, une char-
mante petite fille qui elle-même est très bien portante. »
Mme Ponchant.

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir
de beaux enfants, vous connaissez le remède.

l'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec
la marque : « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50
le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa
grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous
enverrons franco contre 0.50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche
et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

REMERCIEMENTS

Le Comité remercie les nombreux
souscripteurs d'avoir répondu avec
autant d'empressement à son appel,
et prévient ceux qui ayant payé leur
carte, n'ont pu venir au banquet que
le montant en reste à leur disposi-
tion.

Nous sommes en même temps heu-
reux de reconnaître que malgré le
grand nombre de souscripteurs qui
avaient oublié leur carte, tout s'est
passé régulièrement et que le nom-
bre des convives ne dépasse pas celui
des cartes payées.

Enfin le Comité adresse de chalen-
reux remerciements aux journaux
républicains : La Dépêche, la France
du Sud-Ouest et le Journal du Lot,
qui lui ont prêté leur gracieux con-
cours. Remercie tout particulièrement
le Journal du Lot d'avoir bien
voulu, malgré la distance se faire re-
présenter à notre banquet.

La Comité.

P. S. — Nous remercions aussi le
citoyen Pouzigue, Président de l'As-
sociation des agents des Postes de la
Gironde de l'amabilité avec laquelle
il a bien voulu faire apprécier gracieu-
sement ses meilleurs crus des ban-
queteurs et le prions de bien vouloir
excuser ceux qui lui ont empêché,
sans le savoir, d'assurer à chaque
table le service des vins vieux.

Cornac

On nous écrit :
Quel diable d'homme que ce corres-
pondant anonyme du Quercinois ! Il a
entrepris dit-on de nous amuser tout
cet hiver durant. Bravo ! monsieur le
libéral nous applaudissons à votre ini-
tiative. Cela nous changera un peu des
petits potins que les quatre ou cinq jolies
femmes de Cornac colportent dans nos
quatre ou cinq jolis salons.

Mais où donc avez vous pris que les
« apaches » (Vivent les apaches puisque
moi j'en suis !) font du bruit sur les
articles que vous faites paraître ? Moi
qui passe cependant pour un homme
fort tranquille, je n'en fus jamais déran-
gé au contraire. Ma honte fut toujours
si plate, hélas ! que je ne pus jamais me
payer même un modeste hebdomadaire.
Et je vous dois la reconnaissance de
recevoir votre journal que je lis avec
sérénité (oh ! combien) et pour rien.

Ses articles me font je vous l'assure
un bien vil plaisir. Ils me donnent l'oc-
casion de pénétrer votre érudition et
votre caractère bizarre. Mon vieil ami
qui chaque après midi vient avec moi
fumer une pipe, me disait l'autre jour
en parlant de vous. « C'est un terre-à-
terre, tour à tour matérialiste, zoolo-
giste et probablement tous les noms en-
liste « Et y compris fumiste ajoutai-je ».

Je me plais à vous lire, lorsque dans
votre brutale franchise vous nommez
des semblables qui heureusement pour
eux ne vous ressemblent en rien « ces
animaux » ou que vous appelez un vul-
gaire appariteur « un gueulard ». Oh !
Monsieur le Libérateur quelle beauté de
langage, quel style fleuri vous avez donc
lu ! Qui que vous soyez, l'on vous ad-
mire !

Mais j'ai bien saisi le sens de vos
« philippiques » c'est donc seulement à
notre malice que vous en voulez ? Ou
plutôt à son négoce ? L'on dit que les
annonces du Chasseur Français ont pour
vous une mystérieuse attirance. Ariez-
vous donc envie d'y figurer un brin ?
Dans ce cas apprenez donc d'un jeune
homme que vous que votre place serait mal
choisie aux côtés des jolis bleus d'Au-
vergne à la peau fine, au poil luisant,
aux yeux si doux... Mon ami Jean des
Ardennes reconnut tout de suite à
quelle catégorie il appartenait de vous
classer. N'essayez pas. Le Chasseur fran-
çais ne prendrait pas votre nom. Vous
n'êtes bon qu'à garder Bastie et à pour-
lécher ses manilles. Allons ! vulgaire
Bull-dog, vous voudriez être méchant ?
Vous aurez fort à faire. Remisez vos
mâchoires plus tôt. A ceux de votre
espèce, pour leur rendre la morsure
moins mauvaise il faut lasser leurs crocs.
Nous vous fimes cette opération le 28
juillet vous arriviez au temps depuis de
vous apercevoir que vous n'êtes plus
dangereux.

tombe de son piédestal pour s'être ap-
proprié un bien qui ne lui appartenait
pas ?

Allons, Monsieur le libérateur, conti-
nuez, exhibez nous vos trouvailles et
les trésors de votre esprit subtil, vous
supposez à tort que cela nous déplaît.
Du bluff, toujours et encore du bluff.
Vous êtes d'ailleurs tous les mêmes : des
ballots flottants sur l'onde.

De loin c'est quelque chose et de près, ce n'est rien.
Louis de NADAILLAC.

Gajaro
Fête musicale. — Comme nous l'a-
vions annoncé précédemment et malgré
l'heure tardive, la fête musicale de di-
manche dernier 22 septembre, favorisée
par un temps splendide a été admi-
rablement bien réussie, et aysit attiré dans
nos murs une grande foule grâce au
directeur de l'Alliance-Gajaraise M.
Paul Audrieu, qui ne ménage ni sa
peine ni son temps lorsqu'il s'agit d'être
agréable à la population, secondé en
cette circonstance par la Commission et
les membres de la Société.

Après l'annonce de la fête par des in-
struments d'artillerie et un ras-rendoublé ex-
écuté sur le tour de ville par l'Alliance-
Gajaraise, à 8 heures 15 du matin,
l'Harmonie des Mines de Campagnac est

Enfance (Tunisie), 11 oct. 06. J'étais
atteint d'une maladie de peau et d'une
douloureuse sciatique. Les Filles Suisses
m'ont guéri du premier mal et le Beaume
Victor m'a débarrassé du second. VAQUIE.
(Sig. lég.)

LA HERNIE

SON VÉRITABLE TRAITEMENT

Toute la Presse a suffisamment insisté
sur les avantages exceptionnels et les
incomparables garanties de sécurité qui
étaient désormais offertes à toutes les
personnes atteintes de Hernies, Descen-
tes, Efforts, Déplacements des organes,
etc., par les nouveaux Appareils sans
ressort de A. CLAVERIE, les seuls qui
donnent des résultats certains et dura-
bles, quelques que soient la nature et l'an-
cienneté de l'affection.

Légers, souples, imperméables, ils
fournissent un moyen de contention
idéale et permettent un hernieux de se
libérer sans gêne aux travaux les plus
violents.

Les nombreuses personnes qui dans
notre contrée ont déjà pu profiter de la
haute compétence professionnelle de
M. A. CLAVERIE, savent que le grand
Spécialiste tient à faire lui-même l'appli-
cation de ses merveilleux appareils selon
chaque cas qui lui est soumis, ce qui lui
permet d'assurer à tous un soulage-
ment immédiat et définitif à leurs
souffrances.

Aussi est-ce avec plaisir que nous
avons appris l'arrivée dans notre région
du célèbre Praticien, et nous ne saurions
trop recommander à nos lecteurs et à
nos lectrices qui souffrent de profiter de
sa présence pour aller lui rendre visite.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à
5 h. à :

GNANAT, Vendredi 11 Octobre, Hôtel
de Bordeaux.

CANORS, Samedi 12, Hôtel des
Ambassadeurs.

DECAZEVILLE, Dimanche 13, Hôtel
de France.

AUBIN, Lundi 14, Hôtel Banés.

FIGEAC, Mardi 15, Hôtel des Voya-
geurs (Villa).

Lire le « Traitement de la Hernie », ou-
vrage de 150 pages et 200 gravures, où
cette belle découverte est clairement ex-
pliquée et que M. CLAVERIE, (234,
faubourg Saint-Martin, à Paris, envoie
gratuitement et discrètement sur deman-
de.

Voir en 4^e page
la suite de la Chronique locale

CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous
DES
Contrefaçons

reque à la gare par la Société musicale de Cahors aux accents de la *Marseillaise* et fait son entrée en ville au son d'un pas-redoublé des plus entraînants.

A 11 heures a eu lieu un excellent déjeuner servi dans les salons de l'Hôtel Geccotti dont la bonne réputation n'est plus à faire. Après le repas, l'Alliance-Cajarcquoise est venue prendre l'Harmonie des Mines de Campagnac pour la conduire au Café Gazeau où M. Lefèvre, nouveau chef de l'Harmonie, nous a fait apprécier son talent de violoniste dans deux morceaux vigoureusement applaudis.

De 2 heures à 4 heures ont eu lieu les jeux annoncés au programme ; nos félicitations aux jeunes membres de l'Alliance chargés de cette partie de la fête.

A 4 heures, le concert a été donné sur la place du champ de foire, les morceaux portés au programme ont été des mieux réussis et le public très nombreux n'a pas ménagé ses applaudissements à cette société de premier ordre. Le concert s'est terminé par l'exécution très applaudie de la *Marseillaise*, quoique jouée dans le même mouvement critiqué récemment dans une feuille cléricale du département, par un maestro Cajarcçois ; critique dirigée contre l'Alliance pour son concert du 14 juillet dernier.

Après le concert, les deux Sociétés ont défilé sur le tour de Ville, se sont rendues au café Costes où a été servi un punch d'honneur offert par l'Alliance-Cajarcquoise à leurs confrères de l'Harmonie des Mines de Campagnac. M. Lefèvre, chef de l'Harmonie a remercié vivement l'Alliance-Cajarcquoise et les

habitants de Cahors de l'accueil si sympathique qui avait été fait aux musiciens sous ses ordres, a déclaré que ce serait avec un réel plaisir qu'il reviendrait dans notre ville et invite l'Alliance-Cajarcquoise à venir visiter l'Harmonie à Cransac, ajoutant que tout son concours lui était acquis.

M. P. Andrieu, chef de l'Alliance, a remercié au nom de celle-ci et des habitants de Cahors, qui ont été heureux d'entendre la Société qui tient depuis 35 ans une si grande place dans le monde musical de notre région et dit qu'il est on ne peut plus satisfait d'être assuré de son concours. L'Harmonie regagne l'Hôtel et après le dîner elle s'est rendue de nouveau à la gare en jouant une brillante retraite.

Après de touchants adieux entre les membres des deux Sociétés, le train s'ébranle aux cris de vive Campagnac, vive Cahors.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans adresser tout particulièrement de sincères félicitations à M. Lefèvre qui, depuis peu de temps installé dans notre région, a su s'attirer déjà de nombreuses marques de sympathie.

M. Lefèvre ancien 1^{er} prix et professeur au conservatoire de Paris, ancien 1^{er} violon à l'Opéra-Comique, est officier d'Académie, officier du Nicham Hukar et titulaire d'une médaille en or de première classe, définitivement fixé à Decazeville depuis son récent mariage, il eutretiendra dans la région le feu sacré de la musique et sous son habile direction l'Harmonie des Mines de Campagnac retrouve la prospérité qu'elle avait acquise sous son ancien chef, faisant encore

partie de la Société et présent à la fête de dimanche.

En terminant, nous n'aurions garde d'oublier également M. Bousquet, secrétaire et fondateur de la Société dont il est l'âme.

Encore une fois merci au nom de nos compatriotes à l'Harmonie des Mines de Campagnac, pour sa visite à Cahors et nous nous empressons d'ajouter : « Au Revoir ».

Après le départ de l'Harmonie, la fête s'est continuée par un grand bal qui a duré jusqu'à une heure avancée de la nuit et s'est terminée par une brillante retraite aux flambeaux.

Encore une fois merci aux organisateurs.

Vollaille, de 0,70 à 0 fr. 75 le 1/2 kilo - Œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

Gibier, en petite quantité et valant : lièvres, de 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux, de 1 fr 50 à 1 fr. 75 pièce ; lapins domestiques, de 1 fr. 75 à 2 fr. pièce.

Les marchands étalagistes et débitants divers ont subi un assez sensible préjudice du temps pluvieux de la journée.

Chez nos voisins Lot-et-Garonne FUMEL

Hyméné

Mardi dernier e eu lieu le mariage de Mlle de Blazac, fille de notre sympathique docteur et conseiller municipal avec M. Du Noyer.

Une affluente nombreuse assistait à cette imposante cérémonie qui comptait toute la haute société des environs. Après la réception on s'est rendu au château de Taudou où a été servi dans la vaste terrasse décorée avec le meilleur goût pas la maison Joffre de Fumel, un succulent menu où la finesse et savante cuisine du vatel fumelois M. G. Francès a été des plus appréciées. Les pauvres ont trouvé largement leurs parts et les invités ont emporté de cette splendide journée le meilleur souvenir à l'accueil si cordial de l'honorable famille de Blazac.

Arrondissement de Gourdon

Saint-Germain

Foire. — A cause du temps pluvieux de la journée la foire de St-Germain a été d'une faible importance. Le bétail amené était en petite quantité et les cours pratiqués restent stationnaires.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 38 à 40 fr. le kilo ; d'attelage, de 700 à 800 fr. la paire ; bouvillons, de 300 à 400 fr. ; veaux, 1 fr. le kilo.

Brebis et moutons de boucherie, de 38 à 40 fr. la paire ; antenaises, de 24 à 28 fr. pièce ; brebis ; de reproduction, de 30 à 33 fr. pièce.

Porcelets d'élevage, de 28 à 35 fr. la pièce.

MONSEMPRON-LIBOS

Avis

Les nombreux propriétaires qui approvisionnement les marchés à prunes sont prévus que le marché de jeudi prochain se tiendra le mercredi à cause de sa coïncidence avec les fêtes présidentielles.

Disparue

La veuve Augière de Cahors habitant avec son fils ouvrier à l'usine de Fumel, a quitté mardi dernier le domicile de celui-ci et n'a pas reparu depuis. Les plus actives recherches sont faites pour retrouver cette malheureuse. La police est prévenue. On croit à un suicide.

Bulletin Financier

Paris, 27 septembre

L'approche de la liquidation rend le marché très sensible, il suffirait aujourd'hui de quelques offres pour amener une réaction générale. La clôture s'effectue à un niveau légèrement mais nettement inférieur à celui de la veille.

Sur le Rio-Tinto, la lutte est violente entre haussiers et baissiers, ces derniers triomphent finalement et le Rio perd une vingtaine de francs à 1804.

La Rente française est plus lourde à 97,07.

Les fonds russes sont sans variations marquées. Le 5 0/0 nouveau termine à 90 52 ; le 3 0/0 1891 à 63 et le Consolidé à 77,10.

L'Extérieure espagnole cote 93,10 ; l'Italien, 101,40 ; le Portugais 60,70 et le Turc 93.

Dans le groupe des Etablissements de Crédit, la Banque de Paris flechit à 1452 et le Crédit Lyonnais à 1157. Le Comptoir National d'Escompte reste à 080.

Les chemins français sont délaissés. Le Lyon s'inscrit à 1355 ; le Nord à 1700 et l'Est à 912.

Sur le marché en-Banque, la Capillitas est ferme à 71 francs.

A VENDRE POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.



POUDRE LES POULES
sans interruption même par les plus grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
sur un pouce 40 poules
dépense insignifiante
Méthode certaine
Multiplication abondante
NOTICE gratuite franco
Ecrire COMPTOIR D'AVICULTURE
à PRÉMYNOT (Aisne) France

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
76, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coustils

30 à 50 fr. p. sem. trav. s. aprent. chez soi t^e l'an. s. n. tricot. perfec. La Gauloise, 11. r. Condorcet Villa 16 Paris.

AGENTS demandés pour vendre à la campagne des produits vétérinaires indispensables aux cultivateurs et éleveurs ; 15 francs par jour à gagner toute l'année. Inutile d'écrire sans bonnes références. S'adresser à MM. **Chauvau-Dixneuf** et fils, à la Séguinière, près Cholet (Maine-et-Loire).

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKES
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

TABLEAU présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire à la mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1908.

NOMS DES COMMUNES	INDICATIONS DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie
Arrondissement de Cahors					
CANTON DE CAHORS (NORD)					
Cahors (Nord)	14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 heures.	Albas	18, 19 octobre, de 12 à 4 h.	CANTON DE SAINT-CÉRÉ	
Espère	17 et 18, de 1 h. à 4 h.	Anglars-Juillac	17, 18, 19, de 12 à 4 h.		
Mercuès	19, 21, 22, 23 et 24, de 9 à 12 heures et de 2 à 4 h.	Bélaysse	22, de 12 à 4 h.	Loubressac	19 octobre, de 1 h. à 3 h.
Larroque-des-Arcs	19, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Caillac	14, 15, 16, de 1 à 4 h.	St-Céré	14, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Lamadelleine	14, 15, 16, 17, 18, de 1 à 4 h.	Castelfranc	21, de 9 à 12, et de 2 à 4 h.	Arrondissement de Gourdon	
Pradines	14, 15, 16, 17, 18, 19, 21 et 22, de 12 à 4 heures.	Douelle	16, 17, 18, 19, 21, de 9 h. à 12 h. et de 2 à 4 h.		
Valroufié	21 et 22, de 1 h. à 4 h.	Luzech	16, 17, 18, 24, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	CANTON DE GOURDON	
CANTON DE CAHORS (SUD)					
Cahors (Sud)	14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 oct. de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Parnac	15, 16 et 17, de 12 h. à 4 heures.	Gourdon	17, 18, 19 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.
Arcambal	Pasturat 14, 15 de 9 h. à 12 h. Bourg 14, 15, 16, 17 et 18, de 8 à 12 heures.	Saint-Vincent	14, 15, de 1 h. à 4 h.	Anglars Nozac	22, de 8 h. à 10 h.
Labastide-Marnhac	22, 23, 24, de 1 à 4 heures.	CANTON DE MONTOUQ		Payrignac	21, de 8 h. à 11 h.
Montat (le)	22, 23, de 8 h. 1/2 à 11 h.	Lascabanes	14 15 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.	St-Clair	14, 15, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE CASTELNAU					
Castelnau	14 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.	Montouq	18, de 11 h. à 4 h.	Souillaguet	16, de 11 h. à 4 h.
Flaugnac	15, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Saint-Cyprien	21, 22, de 12 à 4 h.	Vigan (le)	22, de 1 h. à 4 h.
Cézac	16, 17, de 12 h. à 4 h.	Saint-Laurent	19, de 12 h. à 4 h.	St-Cirq-Madelon	23, de 12 h. à 2 h.
L'Hospitalet	22, 23, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE		Rouffilhac	21, de 12 h. à 4 h.
Pern	16, 17, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Grézels	21, 22, 23 oct., de 1 à 4 h.	CANTON DE MURAT	
Saint-Paul-Labouffie	18, de 11 h. à 1 h.	Lagarde	23, 24, de 12 à 4 h.		
Sainte-Alauzie	19, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	Pescadoires	24, 25, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE LABASTIDE-MURAT	
CANTON DE CATUS					
Boissières	24 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.	Prayssac	14, 15, 16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Caniac	14, 15, 16, oct., de 1 h. à 3 h.
Catus	22, de 11 à 3 heures.	Puy-l'Évêque	19, de 1 à 4 heures.	CANTON DE MARTEL	
Craissac	14, de 12 h. à 4 h.	Bergant	19, 21 oct., de 12 h. à 4 h.		
Labastide-du-Vert	26, id.	Bouziès	16, 17, 18, de 9 h. à 12 h.	Baladou	17, 18 octobre, de 1 à 4 h.
Maxou	14, 15, 16, de 12 h. à 4 h.	Cours	14, 15, 16, de 1 h. à 4 h.	Creysses	18, 19, de 1 h. à 4 h.
Nuzéjols	21, id.	Créols	17, 18, de 12 h. à 4 h.	Cuzance	21, de 1 h. à 4 h.
Saint-Denis	23, de 12 h. à 4 h.	Esclauzels	19, 21, de 9 h. à 12 h.	Floirac	14, 15, de 1 h. à 4 h.
Francoles	19, de 11 à 3 heures.	Tour-de-Faure	14, 15, 16, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.	Martel	19, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Saint-Médard	25, de 12 à 4 heures.	Saint-Cirq-Lapopie	14, 15, 16, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.	Montvalent	16, de 2 h. à 4 h.
Calamane	17, 18, de 12 h. à 4 h.	St-Géry	17, 18, 19, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	St-Denis	15, de 12 h. à 4 h.
Junies (les)	14, 15, de 12 h. à 4 h.	Bouziès-Bas	14, de 1 à 4 h.	CANTON DE PAYRAC	
CANTON DE LALBENQUE					
Aujols	14 octobre, de 12 à 4 h.	Bourg	17, 18, 19, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Fajoles	14 octobre, de 1 h. à 4 h.
Cieutat	15, de 12 h. à 4 h.	Vers	17, 18, 19, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Lamothe-Fénelon	14, 15, de 1 h. à 4 h.
Cremps	16, de 12 à 4 h.	Arrondissement de Figeac			
Flaujac	19, 21, de 8 h. à 11 h.	CANTON DE BRETENOUX			
Fontanes	17, de 12 h. à 4 h.				
Laburgade	18, id.	Bretenoux	18 octobre, de 2 h. à 4 h.	Loupjac	15, de 12 h. à 4 h.
Lalbenque	19, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Prudhomat	16, 17, de 12 h. à 4 h.	Masclat	18, 19, de 8 h. à 11 h.
Montdoumerc	21, de 1 h. à 4 h.	St-Michel-Loubéjou	15, de 12 h. à 4 h.	Payrac	16, de 8 à 11 h.
CANTON DE LAUZÈS					
Blars	22, 23 oct., de 12 à 4 h.	CANTON DE CAJARC			
Cabrerets	18, 19, 21, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.				
Cras	14, de 1 h. à 4 h.	Carayac	18 octobre, de 2 à 4 h.	Concorès	14, 15, 16, 17 octobre, de 1 h. à 4 h.
Lauzès	15, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Cadriac	14, de 1 à 4 h.	St-Germain	21, 22, 23, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Lentillac	16, 17, de 12 à 4 h.	Cajarc	14, 15, 16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	St-Chamarand	19, de 1 h. à 4 h.
Orniac	14, 15, de 12 à 4 h.	Géralou	17, de 11 h. à 4 h.	Frayssinet	18, de 1 h. à 4 h.
Sabadel	16, 17 de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	Larnagol	15, 16, 17, 18, 19 de 1 à 4 h.	CANTON DE SAINT-GERMAIN	
Saint-Martin-de-Vers	19, de 8 h. à 12 h.	Laroque-Toirac	21, de 12 h. à 4 h.		
Sauliac	14, 15, 16, de 12 h. à 4 h.	Marcihac	17, 18, 19, 21, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	CANTON DE SALVIAC	
Sénaillac	21, 22, de 12 à 4 h.	Montrbrun	19, de 1 h. à 4 h.		
Saint-Cernin	18, de 1 à 4 heures.	St-Chels	19, 21, de 12 h. à 4 h.	Dégagnac	14, 15, 16, 17, 18, 19, oct. de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE					
Calvignac	21, 22, 23 oct. de 1 h. à 4 h.	St-Pierre-Toirac	22, de 12 h. à 4 h.	Leobard	22, de 12 à 4 h.
Cévenières	14, 15, 16 de 11 à 4 h.	St-Sulpice	17, 18, de 12 h. à 4 h.	Salviac	14, 15, 16, 17, 18, 19 de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Lugagnac	17, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE FIGEAC (OUEST)			
St-Martin-Labouval	17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.	Bédouer	18 octobre, de 1 à 4 h.	CANTON DE SOULLIAC	
Limogne	18, de 1 h. à 4 h.	Lissac	21, de 1 h. à 4 h.		
CANTON DE LIVERNON					
CANTON DE VAYRAC					
Assier	17 octobre, de 1 h. à 3 h.	Bétaillé	14 octobre, de 12 h. à 4 h.	Lacave	16, 17 octobre, de 1 à 4 h.
Boussac	19, de 9 h. à 11 h.	Condat	18, de 1 h. à 3 h.	Lachapelle-Auzac	14, 15, de 12 h. à 4 h.
Brengues	14, 15, de 11 h. à 4 h.	Vayrac	19, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Lanzac	17, 18, 21, de 12 h. à 4 h.
Corn	21, 22, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Strognels	16, de 1 h. à 4 h.	Meyronne	21, 22, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Durbans	18, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE VAYRAC			
Espédaillac	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Bétaillé	14 octobre, de 12 h. à 4 h.	Lacave	16, 17 octobre, de 1 à 4 h.
Grèzes	14, de 1 h. à 4 h.	Condat	18, de 1 h. à 3 h.	Lachapelle-Auzac	14, 15, de 12 h. à 4 h.
Livernon	16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Vayrac	19, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Lanzac	17, 18, 21, de 12 h. à 4 h.
Quissac	8, de 12 h. à 4 h.	Strognels	16, de 1 h. à 4 h.	Meyronne	21, 22, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Reilhac	15, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE VAYRAC			
Espagnac-Ste-Enlalie	16, 17, de 12 h. à 4 h.	Bétaillé	14 octobre, de 12 h. à 4 h.	Lacave	16, 17 octobre, de 1 à 4 h.
Sonac	19, de 1 h. à 3 h.	Condat	18, de 1 h. à 3 h.	Lachapelle-Auzac	14, 15, de 12 h. à 4 h.
St-Simon	22, de 1 h. à 4 h.	Vayrac	19, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Lanzac	17, 18, 21, de 12 h. à 4 h.

POCHETTE NATIONALE

CONSORTIUM DES LOTERIES DE BIENFAISANCE
(Autorisé par Arrêté Ministériel du 19 février 1907)

AVIS IMPORTANT

Pour recevoir directement envoyer mandat-poste de 5 fr. 20 à M. Paul Reynaud, administrateur de la POCHETTE NATIONALE, 5, r. Etienne-Marcel, PARIS. Recommandé 5'50. Etranger 5'75.

36 GROS LOTS
500.000
400.000
300.000
200.000
100.000
etc. etc.



PROCHAIN TIRAGE
DU NUMÉRO-PRIME
15 OCTOBRE
Le Pochette Nationale qui contient 5 billets des loteries co-associées et un numéro-prime gratuit, est en vente dans toute la France au prix de 5 francs chez les banquiers, changeurs, libraires, etc.

15 OCTOBRE

Le Pochette Nationale qui contient 5 billets des loteries co-associées et un numéro-prime gratuit, est en vente dans toute la France au prix de 5 francs chez les banquiers, changeurs, libraires, etc.

Tu seras riche !!!

Les Timbres-Pochettes gratuits sont reçus en paiement de la POCHETTE NATIONALE.